Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

Victoire, Véronique Séguin et l'autre Joseph, Antoine

Se tout en présence de Monsieur Antoine, Maurs Castellan

domicilié à la Garde département du Var, agé de vingt-cinq

ans profession de quincaillier, non parent ni allié des époux

De Jean Mourisset domicilié à La Garde

Département du Var, agé de vingt-trois ans profession de

voilier non parent ni allié des époux.

De Maurs, Gonzavier, domicilié à la Garde Dép.

du Var, agé de soixante dix ans profession de propriétaire

non parent ni allié des époux

De Justin Mussion, domicilié à La Garde

Département du Var, agé de trente deux ans profession

de maître menuisier, non parent ni allié des époux

Après quoi, Marius Olive, Maire de la Commune

de La Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil,

prononce, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies

en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture

a été faite publiquement dans la principale salle de la

maison commune et qui a été signé avec moi, par les

quatre témoins, le futur et la future ayant déclaré ne

savoir écrire de ce faire requises.

Castellan Mauriset Gonzavier

Mussion

M. Olive

Expédition

Délivrée à Toulon

le vingt-quatre décembre 1862

Pour le Maire de Toulon

Le Conseiller de Préfecture

Délégué

Vérifié par nous Conseiller

Préfet du Var, soussigné

Toulon, le vingt quatre décembre 1862

Le Préfet

Simon

Mairie de La Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt neuf novembre mil huit cent soixante deux à quatre heures du soir.

N° 48.

Antoine et Auquier

Acte de Mariage de Antoine, agé de trente ans, né à Toulouse Département de Haute Garonne le premier avril mil huit cent trente deux, domicilié à Toulon Département du Var profession de chauffeur mécanicien au chemin de fer de Toulon à Nice, fils majeur d'un père et d'une mère inconnus d'une part.

Et Marie, Marguerite, Madeleine Auquier agée de vingt trois ans, née à Toulon Département du Var, le vingt trois février, an mil huit cent trente neuf, domiciliée à La Garde avec ses père et mère, sans profession, fille majeure de Marius Auquier profession de cultivateur et de Madeleine Roumieux son épouse profession profession de cultivateur domiciliés présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont: 1° Les publications de mariage faites par nous sans opposition les Dimanches seize et vingt quatre novembre mil huit cent soixante deux et par Monsieur le Maire de Toulon aussi les Dimanches seize et vingt trois novembre courant demeurés affichés pendant le délai voulu par la loi.

2° Un extrait de l'acte de naissance du futur époux

3° Un extrait de l'acte de naissance de la future épouse

4° Un le Certificat de non opposition délivré par le Maire de Toulon après les publications faites.